

Anonyme
QUOMODO SEDET SOLA CIVITAS
[Paris, Bibliothèque nationale de France, Rés. Vma ms 571, n° d.79]

© Jean Duron, 2020,
Centre de musique baroque de Versailles

ATTRIBUTION

Ce motet, considéré comme « remarquable » par Sébastien de Brossard (Catalogue, p. 351), est anonyme. Les attributions précédentes sont sans fondement (voir DOSSIER ATTRIBUTIONS).

SOURCE

Anonyme, [sans titre], dans *Recueil Deslauriers* (n° d.79), partition, ms, 352 x 220 mm, f. 75-75^v, F-Pn/ Rés Vma ms 571

(2^e et 3^e systèmes du f. 75 ; 1^{er} système du f. 75^v)

DATATION – PROVENANCE

Aucun élément factuel ne permet de dater ce motet pour lequel aucune autre concordance n'a été établie.

UTILISATION LITURGIQUE

Semaine sainte. Ténèbres.

EFFECTIFS – DISPOSITION – INTERPRÉTATION

sol2,ut2,ut3,ut4,fa3

Ce motet est composé pour un chœur à cinq voix composé d'une partie pour les enfants, accompagnée par quatre pupitres de voix d'hommes : *haute-contre*, *taille*, *basse-taille* et *basse*. La partie de *taille*, soliste, pourra être isolée.

NOTES SUR LE TEXTE

Leçon de ténèbres (Jérémie, I, 1).

TEXTE & TRADUCTION

Quomodo sedet sola civitas plena populo, facta est quasi vidua domina gentium : princeps provinciarum facta est sub tributo.

Comment est-il possible que cette Ville n'aguere si pompeuse soit maintenant comme une abandonnée : La Reyne des Nations est devenuë semblable à une Veuve ; et la Princesse des Provinces est sujette à payer le tribut.

(traduction : Michel de Marolles, *Le Breviaire romain [...] en latin et en françois*, partie de printemps, Paris, Sébastien Huré et Frédéric Léonard, 1659, p. 624)